

Règlement et Modalités du jeu-concours de la page Facebook Bons Plans et Sorties en Val d'Oïse « A vous de tester : le simulateur de vol Flight Sensations Paris »

Article 1 : Objet

Dans sa proposition d'articles de blogs tirés d'expérimentation sur le terrain, Val d'Oïse Tourisme organise un jeu concours gratuit intitulé « A vous de tester : le simulateur de vol Flight Sensations Paris ».

Ce jeu concours se déroule du 2 au 9 mars 2020 à 00h01 (heure française métropolitaine). Il est accessible depuis la page Facebook de Val d'Oïse Tourisme « Bons Plans et Sorties en Val d'Oïse » : <https://www.facebook.com/247959448683649/posts/2015904001889176/>.

Article 2 : Conditions de participation

La participation au jeu est strictement personnelle et réservée aux personnes résidentes en France métropolitaine. Une même personne physique (même nom, prénom et adresse email) ne peut jouer qu'une fois. En cas de participations multiples, celles-ci ne seront pas comptabilisées sans que la responsabilité de Val d'Oïse Tourisme ne puisse être mise en cause. Les personnes travaillant à Val d'Oïse Tourisme ne peuvent participer au jeu concours.

La participation au jeu est uniquement accessible via la page Facebook de Val d'Oïse Tourisme, l'Organisateur : « Bons Plans et Sorties en Val d'Oïse ». A ce titre, aucune participation à cette opération ne peut se faire sur un autre site internet, sur un autre réseau social ou bien par téléphone, ou courrier postal. Aucune demande de remboursement des frais de connexion ne pourra être faite à l'Organisateur.

Pour participer, chaque participant devra dire en commentaire du post « <https://www.facebook.com/247959448683649/posts/2015904001889176/> » où il souhaite partir et avec qui ?

Il n'est pas nécessaire de taguer une autre personne mais il faut forcément ces deux informations : lieu de destination + personne(s) accompagnant(s).

Pour valider sa participation, le participant devra donner son véritable nom, prénom et adresse email, afin d'être contacté pour la remise de gain.

La clôture des participations au jeu aura lieu le 9 mars 2020 à 00h01, heure française métropolitaine. Toute participation ultérieure ne sera pas comptabilisée.

Article 3 : Caractéristiques et gains

A gagner une session de 20 minutes dans le simulateur de Flight Sensations Paris (hors transport pour s'y rendre).

L'entrée est valable un an. Le gagnant peut être accompagné de deux personnes de son choix, sans frais, pour l'accompagner dans le simulateur.

Les renseignements et la réservation sur les jours d'ouverture du simulateur sont à prendre avant le 30 avril 2020 auprès du partenaire Flight Sensations Paris dont les coordonnées se trouvent sur le site Val d'Oise Tourisme ou sur le site Flight Sensations Paris.

Le gagnant est contacté par Messenger sur Facebook le lundi 9 mars 2020 à l'issue du concours, afin d'obtenir ses coordonnées pour vérification de son identité lors de sa réservation.

Article 4 : Responsabilité et litige

Val d'Oise Tourisme se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération, en tout ou partie s'il le juge nécessaire, et pourra résilier les présentes de plein droit. En aucun cas Val d'Oise Tourisme ne pourra être tenu pour responsable de ce fait.

Val d'Oise Tourisme n'est pas responsable en cas :

- D'intervention malveillante,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement de l'opération.

Article 6 : Droits des tiers

Les informations demandées au cours du jeu concours resteront confidentielles et à usage uniquement professionnel.

Article 6 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Val d'Oise Tourisme se réserve le droit d'annuler la participation d'un participant en cas de non-respect du règlement.

Le 9 janvier 2020, à Cergy-Pontoise.